

Nous avons un problème découlant de ce que des pêcheurs d'Europe viennent pêcher sur le Banc de Terre-Neuve. On a dit qu'il s'agissait des plus grandes réserves de poisson au monde à l'heure actuelle. Le Banc se trouve à 110 ou 120 milles environ au large de la côte de Terre-Neuve. La pêche y a pris une telle intensité depuis quelques années qu'on y décèle des signes d'épuisement. La commission internationale qui a été établie devra étudier cette question et, si ces gens continuent d'être autorisés à venir sur nos rives et à s'y approvisionner, comme ils le font chaque année et comme ils désirent continuer à le faire, il faudra qu'ils nous offrent quelque chose en retour. C'est un atout que le ministre ne négligera pas de faire valoir, je l'espère, quand il prendra part aux négociations en Europe. Je compte qu'il insistera sur ce point. Nos relations amicales avec le Portugal et l'Espagne dans ces pêcheries au large de Terre-Neuve durent depuis des siècles. Nous voulons qu'elles se maintiennent; mais le commerce doit être réciproque. Nous ne voulons pas accorder tous les privilèges et ne rien recevoir en retour.

J'ai mentionné cela et j'ai dit aussi que j'espérais que la mission qui se rendrait en Europe comptent parmi ses membres un représentant de NAFEL. Si le ministre veut dire ce qui en est, je le prierais d'indiquer les noms de ceux qui feront partie de cette délégation. Il me semble important qu'un représentant de NAFEL, notre organisme de vente, fasse partie de cette mission. J'avais demandé cela, il y a un an, lorsqu'une mission commerciale est allée en Amérique du Sud; on n'en a rien fait. Je reviens à la charge et j'appuie là-dessus, car, à mon avis, la question est très importante.

Et maintenant, parlons de la conservation internationale. On a parlé ici de la limite de trois milles. Les chalutiers étrangers, dont certains jaugent jusqu'à 2,000 tonneaux, viennent par centaines pêcher dans les eaux de Terre-Neuve. Ils peuvent s'approcher jusqu'à trois milles de nos côtes. Cette limite de trois milles donne lieu à beaucoup de confusion. C'est une loi internationale imprécise. Elle a été appliquée, il y a bien des années, alors qu'un différend s'était élevé entre Terre-Neuve et les Français au sujet des pêcheries. Le tribunal de La Haye a rendu une décision arbitrale en ce sens.

J'en ai parlé il y a deux ans. Ce n'est pas une limite définitive, et la question faisait l'objet d'études à l'Ancienne Société des Nations, qui ne l'a d'ailleurs pas réglée; je crois que les Nations Unies s'en occupent à l'heure actuelle.

Tant qu'on n'arrivera pas à établir un règlement précis il n'y a pas, pour nous, de

[M. Stick.]

raison d'adhérer à la limite de trois milles. Nos pêcheurs côtiers, à Terre-Neuve, prennent leur poisson au delà de trois milles du littoral, et il y a un grand nombre de bonnes pêcheries à l'intérieur de la zone de douze milles bordant notre côte. Il est temps, d'après moi, que nous revoyions la situation afin d'établir une limite de douze milles, ainsi que l'ont fait les États-Unis, lors de l'affaire du rhum, il y a plusieurs années. Il faut seulement un peu de courage pour prendre cette initiative. La Norvège a une limite de quatre milles. Si nous insistons sur une limite de douze milles, nous protégerons nos pêcheries comme elles ne l'ont jamais été auparavant.

Quant à la conservation, les Grands Bancs constituent le lieu de propagation d'un grand nombre de nos poissons qui viennent, en énormes quantités, jusqu'à nos côtes. Tout épuisement des Grands Bancs nuirait à notre pêche côtière. C'est pourquoi j'insiste pour dire que nous pourrions, sous ce régime de commissions internationales, étudier la question des chalutiers qui nuisent au frai en passant dans ces parages. Cette question est pour nous de première importance et doit faire l'objet d'une étude approfondie.

Un autre point que je désire mentionner a trait aux pêcheurs du littoral de l'Ouest et aux nouvelles méthodes de pêche du hareng. Les harengs entrent par millions dans la baie des îles mais, au cours des quelques dernières années, ils n'y ont pas pénétré. Les pêcheurs disent que c'est parce que les chalutiers vont pêcher le hareng en haute mer. Si cela continue, les réserves de harengs s'épuiseront. Certaines gens disent que cette pêche en est la cause mais je ne saurais me prononcer là-dessus. Il est temps qu'une étude soit effectuée; il est temps qu'on fasse un relevé approprié de cette importante industrie, pour ce qui est du littoral de l'Ouest.

En terminant, monsieur le président, qu'on me permette de dire que si nous pouvions profiter, sur le littoral de l'Est, de la même organisation que celle qui existe sur le littoral de l'Ouest,—j'ai pu m'en rendre compte en 1950,—nous n'aurons aucune plainte à adresser au ministère des Pêcheries. Le littoral de l'Ouest jouit du régime le mieux organisé qui soit au Canada. Nous réclamons la même organisation pour le littoral de l'Est. Plus tôt nous l'aurons, mieux ce sera. Je crois qu'un grand nombre de nos problèmes de pêche s'en trouveraient résolus. Les pêcheries du littoral de l'Est entrent dans une ère nouvelle. J'ai plus confiance que jamais dans notre industrie de la pêche. Cependant, il faut qu'elle soit constamment surveillée; il faut qu'elle puisse compter sur les hommes les plus compétents qu'elle peut trouver et